Tarif Professionnels Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 12 août 2025.
Voir tous les tarifs bancaires

PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, PROFESSIONS LIBERALES, AGRICULTEURS ET ASSOCIATIONS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services

au 01/01/2025

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 4

- 4 Ouverture, transformation, clôture
- 4 Relevés de compte
- 4 Dates de valeur
- 5 Tenue de compte
- 6 Services en agence
- 6 Services Bancaires de Base

BANQUE À DISTANCE 7

- 7 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)
- 8 Par téléphone
- 8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT 9

- 9 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)
- 9 Services liés à la carte bancaire
- 10 Virement SEPA
- 11 Prélèvement SEPA / TIPSEPA
- 11 Chèque
- 11 Effet de commerce
- 11 Offre retirée de la commercialisation

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT 12

- 12 Espèces
- 12 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
- 13 Virement SEPA
- 13 Prélèvement SEPA
- 13 Chèque
- 13 Effet de commerce
- 13 Commerce Électronique

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 15

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 16

- 16 Commission d'intervention
- 16 Opérations particulières
- 16 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 18

- 18 Facilité de caisse et/ou découvert
- 18 Financement du cycle d'exploitation
- 19 Crédits d'investissement
- 19 Garanties
- 19 Autres Prestations

GESTION DE LA TRÉSORERIE 20
20 Epargne bancaire
20 Placements financiers
21 Droits de garde sur CTO

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 22
22 Assurer vos moyens de paiement
22 Assurer votre famille et votre entreprise
23 Préparer votre retraite
23 Assurer vos biens et votre exploitation

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 24
24 Opérations par carte bancaire
24 Paiements à destination de l'étranger (import)
25 Règlements en provenance de l'étranger (export)
25 Commission de change
25 Engagements internationaux (import/export)
25 Crédit documentaire import
26 Crédit documentaire export
26 Garantie, caution et lettre stand by (import)
26 Garantie, caution et lettre stand by (export)
27 Couverture du risque de change, achat et vente au comptant, emprunt et dépôt à terme en devises
27 Commissions additionnelles
27 Gestion de trésorerie
27 Autres opérations

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 28

SERVICES SPÉCIALISÉS 28

RÉSOUDRE UN LITIGE 29

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/bpaca/, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).
Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.
Conditions applicables au 01/01/2025.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.
Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

• Edition de relevé de compte papier ou dématérialisé	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé par quinzaine	par trimestre 9,90
– relevé journalier	par trimestre 90,20
• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit
• Relevé de Frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé Annuel de Frais	Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– récapitulatif Annuel de Frais de Découvert	Gratuit

DATES DE VALEUR

– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 3**
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1**
– effet domicilié	J - 1**

* J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30. Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).
** Jour calendaire : du lundi au dimanche.

TENURE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais sur écritures

Ils sont calculés sur les opérations passées au crédit et au débit du compte et selon l'équipement de celui-ci :

	Montant unitaire (€)	Minimum/Maximum par trimestre (€)
Compte non équipé d'offre groupée de services	0,22	31,00 / 130,00
Compte équipé de Rythméo Pro, Rythméo Agri	0,22	0,00 / 130,00
Compte équipé de Fréquence Agri(1)	0,15	0,00 / 150,00
Compte équipé de Fréquence Pro(1)	0,05	0,00 / 150,00
Compte équipé de Rythméo Start, Fréquence Libérale, Océane Pro(1), Procéane(1), Association et CE	0,00	0,00 / 0,00
Compte équipé d'une autre offre groupée de services(1)	0,22	20,50 / 130,00

• Commission de compte

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais) selon l'équipement de celui-ci :

	Taux	Minimum par trimestre (€)
Compte non équipé d'offre groupée de services	de 0,135% à 0,20%	16,00
Compte équipé de Rythméo Pro, Rythméo Agri, Fréquence Pro(1), Fréquence Agri(1)	0,06%	16,00
Compte équipé de Rythméo Start, Fréquence Libérale, Association et CE	0,00%	0,00
Compte équipé d'Océane Pro(1), Procéane(1)	0,10%	16,00
Compte équipé d'une autre offre groupée de services(1)	de 0,135% à 0,20%	16,00

• Forfait de fonctionnement Pro / Agri / Pro Micro-entrepreneur(2)

Il permet aux clients détenteurs d'une offre groupée de services de bénéficier d'un tarif forfaitaire regroupant la facturation de la commission de compte et des frais sur écritures. Il est calculé sur la base des mouvements débiteurs du compte.

	Tarifs mensuels Forfait de fonctionnement		
Mouvements débiteurs des 4 derniers trimestres	Pro	Agri	Micro-entrepreneur
de 0 à 20 000€	16,05	8,00	0,23(2)
de 20 001 à 40 000€			5,58(2)
de 40 001 à 80 000€			10,92(2)
de 80 001 à 200 000€	21,04	11,75	
de 200 001 à 700 000€	32,10	17,10	
de 700 001 à 1 000 000€	53,10	26,75	
de 1 000 001 à 1 500 000€	74,90		

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

par an 27,60(3) dans la limite du solde créditeur du compte

(1) Plus commercialisée(s), hors renouvellement.
(2) Réservé aux clients micro-entrepreneurs titulaires de Rythméo Pro. Plus commercialisé, hors renouvellement. Remplacé par Rythméo Start (voir p.15)
(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

• Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	
Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier(1)	
– chiffre d'affaires inférieur à 100 000€	75,00
– chiffre d'affaires de 100 000€ à 300 000€	100,00
– chiffre d'affaires de 300 000€ à 750 000€	150,00
– au-delà	250,00

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
– en euros dans votre agence de gestion	Gratuit
– en euros hors de votre agence de gestion Non facturé aux titulaires des Services Bancaires de Base	3,35
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	27,75
• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte	à l'unité HT 6,50
– copie remise de chèque + 1er chèque remis	HT 6,50
- par chèque complémentaire	à l'unité HT 1,04
– duplicata d'extrait de compte ou d'un relevé carte bancaire	par extrait HT 9,46
- au-delà de 10 duplicatas	sur devis
– autre recherche	HT 33,46
• Duplicata d'un Imprimé Fiscal Unique (IFU)	21,20
• Coffre-fort	
– frais de location de coffre-fort (selon contenance) Service plus commercialisé hors renouvellement	Nous consulter
– frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Nous consulter

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)(2) — Gratuit

– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
– un changement d'adresse par an,
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
– la domiciliation de virements bancaires,
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets(3) ou à distance,
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
– deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
– la réalisation des opérations de caisse.

(1) Montants minimum prélevés et suivant la complexité d'actualisation du dossier. Les clients titulaires d'une offre groupée de services professionnelle bénéficient d'une tarification réduite. Consultez votre conseiller.
(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(3) Hors virement instantané.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

Abonnement à des services de banque à distance[1]
Cyberplus Entrepreneur Individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)

- **Cyberplus Entrepreneur Individuel** – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes + réaliser des virements SEPA — par mois 6,50

Abonnement à des services de banque à distance[1]
Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes »)

- **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur Internet — Gratuit
- **Cyberplus Entreprise Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués — par mois 6,50
- **Cyberplus Entreprise Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Basic + réaliser des virements groupés et des virements internationaux — par mois 13,50
- **Cyberplus Entreprise Premium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR) — par mois 19,90
- **Option Suite Connect**[2] — par mois HT 9,00
  L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multicompte, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site Internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET, SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- **Certificats numériques**
  Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures
  – certificat numérique CertEurope — par an HT 87,00
  – certificat numérique CertEurope dans Turbo Suite Entreprise ou dans Cyberplus Pro — par an HT 65,25
  – certificat numérique 3S KEY (valable 3 ans) — HT 99,00
- **Secur'Pass Pro** — Gratuit
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée
- **Mise à disposition d'un Pass Cyberplus**
  Associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe à usage unique à des fins d'authentification forte
  – 1er lecteur — Gratuit
  – lecteur supplémentaire — HT 10,25
  – 1ere carte dédiée Pass Cyberplus — Gratuit
  – carte supplémentaire — par an 20,50
- **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail ou notification smartphone** — Gratuit
  (mis en place par Cyberplus)
- **Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
  – par consultation et par image — HT 4,42
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
  – par SMS ou par e-mail — par envoi HT 0,43
- **e-Document PRO** — Gratuit
  Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace banque à distance

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) 50% de réduction si détenu dans conventions Rythméo, Rythméo Agri, Fréquence Libérale.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone

– accès à notre centre de contact
depuis la France au 05 49 08 50 50 — prix d'un appel local
depuis l'étranger au +33 5 33 63 99 98 — appel non surtaxé, coût selon opérateur

– **Tonalité Plus** au 0 801 010 032 — service gratuit + prix appel
permet de connaître le solde et les dernières opérations de vos comptes

• Abonnement à des services de banque à distance par SMS : Moviplus

– information quotidienne	4,30
– information bi-hebdomadaire	3,20
– information hebdomadaire	1,68

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations, selon une périodicité adaptée à vos besoins

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T / EBICS TS délégation simple

Délégation simple : système de délégation faisant intervenir un seul délégataire sans limitation de montant

– forfait d'inscription		HT 50,00
– avenant		HT 50,00
– sans logiciel TSE[1]	par mois	HT 43,00

• EBICS TS délégation avancée

Système de délégation avec notion de double signature et/ou de limitation de montant

– forfait d'inscription		HT 280,00
– avenant		HT 50,00
– sans logiciel TSE	par mois	HT 75,00

• Gammes TURBO SUITE ENTREPRISE (TSE v2 / SuiteEntreprise.com)[2]

Version TSE v2 / SE.com[3]

– offre Essentiel	par mois à partir de	HT 58,50
– offre Medium	par mois à partir de	HT 78,50
– offre Premium	par mois à partir de	HT 108,50

Version SE.com Suite Connect

– offre Essentiel	par mois à partir de	HT 63,00
– offre Medium	par mois à partir de	HT 83,00
– offre Premium	par mois à partir de	HT 113,00

Signature électronique des mandats de prélèvement

– par demande émise via SE.com Medium ou Premium		HT 0,90

Forfaits d'inscription et d'installation, ou de migration TSE v2/ SE.com

– sur site	à partir de	HT 650,00
– à distance	à partir de	HT 260,00
– forfait de migration		HT 260,00

• Confirmation manuelle de fichiers EDI — par fichier HT 10,45

• SEPAMail Diamond

– forfait de mise en service via solution Turbo		HT 50,00
– forfait de mise en service via solution API		sur devis
– par demande de vérification émise		HT 0,50

• SWIFTNet FileAct

– forfait d'inscription		HT 600,00
– abonnement mensuel		HT 67,00

• MT940 : restitution extraits de compte

– forfait de mise en place		HT 70,00
– abonnement mensuel	par mois et par compte	HT 58,00

• MT101 : ordre de paiement déplacé

– forfait de mise en place		HT 140,00
– abonnement mensuel	par mois et par compte	HT 32,00

(1) TSE : Turbo Suite Entreprise.
(2) EBICS inclus
(3) Plus commercialisé en version SE.com

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- **Carte à autorisation systématique** (à débit immédiat)
  – cotisation carte Visa Business Start 58,50
- **Cartes de paiement internationales**

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	61,00	61,00
• Carte Visa Gold Business	150,80	150,80
• Carte Visa Platinum Business	291,00	291,00

- **Service e-Cartes** (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile[1]) 12,45
  – avec Visa Gold Business et Visa Platinum Business Gratuit
- **Carte Corporate** Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- **Réédition du code confidentiel de la carte** 11,45
- **Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux** Gratuit
- **Refabrication de la carte avant échéance suite opposition pour perte, vol ou puce bloquée** 10,85
- **Refabrication de carte défectueuse** Gratuit
- **Modification temporaire ou permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement**
  – par modification effectuée en agence 16,20
  – par modification effectuée via l'application mobile 3 gratuites par an
  – pour Visa Gold Business et Visa Platinum Business Gratuit
- **Recherche de facturette carte bancaire** par facturette HT 9,46
- **Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros** Gratuit

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

• Frais par retrait d'espèces
(cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)

– à compter du 1er retrait dans le mois avec une Visa Business Electron	par retrait 1,10
– à compter du 3ème retrait dans le mois avec une Visa Business ou Visa Business Start	par retrait 1,10
– avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business	Gratuit

VIREMENT SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION(1)
VIREMENT VERS UN COMPTE BPACA			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	**Gratuit**	**Gratuit**(2)	0,21
Cas d'un virement SEPA intantané occasionnel	-	**Gratuit**(2)	-
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	**Gratuit**	**Gratuit**(3)	-
Frais par virement SEPA permanent	**Gratuit**	**Gratuit**(3)	-
VIREMENT VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	4,50	**Gratuit**(2)	0,21
Cas d'un virement SEPA intantané occasionnel	-	**Gratuit**(2)	-
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	**Gratuit**	**Gratuit**(3)	-
Frais par virement SEPA permanent	1,69	**Gratuit**(3)	-

– avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la Banque, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la Banque	Gratuit
– multiples, support papier	
- par virement	4,50
– multiples, émis par Cyberplus Entreprise	
- par virement	Gratuit
– multiples télétransmis(1)	
- par virement	0,21
– fiscal ou social	
- au guichet de votre agence	6,70
- par Cyberplus Entreprise	3,55

• Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)

– VSOT saisi en agence	13,70
– VSOT télétransmis ou par Cyberplus Entreprise	4,65

• Opposition à un virement SEPA avant exécution

– révocation de l'échéance de virement	Gratuit

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.
(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.
(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

- **Révocation définitive d'un virement SEPA permanent**
  – retrait du consentement — Gratuit
- **Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution** (hors frais éventuels de la banque du bénéficiaire) — par virement 13,75
- **Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure** (SCT Jour) — par virement 0,50

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA** — 1,00
  – créancier organisme public et assimilé — Gratuit
- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprise**
  - initiée en agence — 11,00
  - initiée par Cyberplus — Gratuit
- **Frais par paiement d'un prélèvement SEPA** — Gratuit
- **Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution**
  – révocation d'une échéance de prélèvement
  - initiée en agence — Gratuit
  - initiée par Cyberplus — Gratuit
- **Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA**
  – retrait du consentement
  - initié en agence — Gratuit
  - initié par Cyberplus — Gratuit
- **Paiement d'un TIPSEPA** — Gratuit

CHÈQUE

- **Renouvellement automatique de chéquier** — Gratuit
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile**
  – envoi simple
  - 35 formules — HT 1,25
  - 60 formules — HT 2,13
  – envoi en recommandé
  - 35 formules — HT 5,83
  - 60 formules — HT 6,75
- **Confection de lettres chèques** — sur devis
- **Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence** — HT 5,46
- **Frais d'émission d'un chèque de banque en agence** — 14,85
- **Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur**
  – par chèque ou série de chèques — 20,00

EFFET DE COMMERCE

- **Effet domicilié à payer**
  – paiement d'une domiciliation — Gratuit
- **Rejet d'effet avant ou après la date de règlement** — 21,00
- **Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel** — 21,00

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- **Carte à autorisation systématique**
  – cotisation carte Visa Business Electron — 41,00

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

• **Cotisation carte de dépôt** (Déposia)	Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• **Location, Maintenance, Installation de TPE**	
– TPE GPRS Fixe avec Pin Pad[1]	par mois HT 30,50
– TPE GPRS Mobile[1]	par mois HT 35,00
– TPE GPRS ANDROID Mobile[1]	par mois HT 39,90
– TPE GPRS ANDROID Fixe avec Pin Pad[1]	par mois HT 35,40
– TPE Internet Compact WIFI[1]	par mois HT 21,90
– TPE Internet Fixe WIFI avec Pin Pad[1]	par mois HT 23,90
– TPE Internet Portable WIFI[1]	par mois HT 28,40
– TPE Internet ANDROID Fixe WIFI avec Pin Pad[1]	par mois HT 28,80
– TPE Internet ANDROID portable WIFI[1]	par mois HT 33,30
– TPE dédié aux Professions Libérales de Santé - encaissement par carte bancaire avec ou sans lecteur carte Sesam Vitale	Nous consulter
• **Maintenance sur site :** à ajouter au loyer mensuel	par mois HT 6,00
• **Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires**	Nous consulter pour une étude personnalisée
• **Frais de gestion d'un contrat flux cartes bancaires ouvert depuis plus d'un mois avec SIRET temporaire**	par mois HT 31,00
• **Forfait monétique** Offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000€ par an d'encaissements par carte bancaire	
– jusqu'à 400€ de remises par mois	Nous consulter
– jusqu'à 1 000€ de remises par mois	Nous consulter
• **Frais sur opération par carte bancaire française impayée**	27,00
• **Frais sur opération par carte bancaire étrangère impayée**	85,00
• **Pré-arbitrage sur opération par carte bancaire étrangère impayée**	
– si non poursuite du dossier	frais d'impayés + 45,00
– si dépôt d'arbitrage	frais d'impayés selon complexité du dossier + 500,00 à 1 000,00
• **SMILE&PAY[2]**	
– lecteur CB	49,00
– commission appliquée sur encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
• **Tap to Pay[3]**	
– application	par mois HT 4,90[4]
– commission appliquée sur encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
• **Traitement manuel de télécollecte**	
– si TPE non loué auprès de BPACA	par facturette 1,75
– si TPE loué auprès de BPACA	jusqu'à 100 facturettes Gratuit au delà sur devis
• **ONEY Proximité [5]**	
– régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois	Nous consulter

(1) Forfait de communication inclus.
(2) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire.
(3) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.
(4) Service facturé uniquement les mois où il est utilisé.
(5) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
• Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées	HT 9,13

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	HT 58,00
• Remise de prélèvements SEPA	
– en agence	
- par prélèvement SEPA	6,00
– par Cyberplus ou télétransmis	
- par prélèvement SEPA	0,36
• Prélèvement SEPA revenu impayé	10,95
• Recherche sur prélèvement SEPA avec coordonnées erronées	HT 9,13
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	Nous consulter

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Relevé détaillé de remise de chèques	
– suivant le nombre de chèques et par relevé	sur devis
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	12,30
• Remise de chèque(s) compensable(s) en France Date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Télécollecte image-chèques	sur devis

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	
– sur support papier	
- par effet	9,90
– par Cyberplus Pro ou par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
- par effet	0,46
• Effet prorogé, retour d'effet impayé, effet réclamé, changement de domiciliation	21,00

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Cyberplus Paiement Access[2]	
– frais d'inscription	HT 100,00
– abonnement mensuel	HT 10,65
– coût par transaction	0,15

(1) J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30.
Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) Hors commissions monétiques et options retenues.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Cyberplus Paiement Net[1]	
– frais d'inscription	HT 175,00
– abonnement mensuel	HT 20,45
– coût par transaction	0,15
• Cyberplus Paiement Mix[1]	
– frais d'inscription	sur devis
– abonnement mensuel	HT 64,45
– coût par transaction	0,15
• Options Cyberplus Paiement (disponibilité selon version Cyberplus Paiement)	
– rapprochement bancaire mode visuel	par mois HT 3,60
– rapprochement bancaire mode fichier	par mois HT 25,00
– rapprochement impayés mode visuel	par mois HT 7,25
– rapprochement impayés mode fichier	par mois HT 25,00
– contrôle des risques	par mois HT 15,00
– gestion compte client : paiement par identifiant	par mois HT 14,00
– accès au paiement par carte privative	par mois HT 6,00
– paiement par fichier	par mois HT 17,00
– mail avec lien de paiement	par mois HT 10,65
– paiement par formulaire hébergé	par mois HT 6,00
– accès service administrateur outil gestion de caisse	Gratuit
• Payplug[2]	Nous consulter
• Direct&Proche[3][4]	
(création de site Internet et augmentation de la visibilité sur le web)	
– frais d'inscription	Nous consulter
– abonnement mensuel	Nous consulter
• Contrat flux Vente A Distance Internet[1][5]	
à destination des clients disposant d'une solution d'encaissement de paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de paiements tiers	
– abonnement mensuel	HT 12,00
• Paiement Express[1][5]	
– frais d'inscription	HT 78,00
– abonnement mensuel	HT 10,65
– coût unitaire par demande d'autorisation	0,15
Options :	
– accès au paiement par carte privative	par mois HT 6,00
– paiement par formulaire hébergé	par mois HT 6,00

(1) Hors commissions monétiques et options retenues.
(2) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
(3) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur Internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
(4) Hors frais relatifs au site boutique.
(5) Hors Cyberplus Paiement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉFINITION
Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

Pour les professionnels : convention RYTHMEO PRO
Pour les agriculteurs : convention RYTHMEO AGRI

RYTHMEO PRO / RYTHMEO AGRI inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro[1], l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

à partir de 10,05

Avec RYTHMEO PRO / RYTHMEO AGRI, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficier de conditions tarifaires préférentielles :

• Gestion de compte[2]	à partir de	
– forfait de fonctionnement Pro / Agri (incluant la commission de compte et les frais sur écritures)	Pro 16,05	Agri 8,00
• Moyens de paiement		
– carte Visa Business	4,58	
– carte Visa Gold Business	10,05	
– carte Visa Platinum Business	19,40	
• Assurance	à partir de	
– Fructi Facilités Pro[3]	4,65	

Avec RYTHMÉO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

• une carte Visa Business Start	2 niveaux de tarification selon les flux débiteurs des 4 derniers trimestres
• un Cyberplus Entrepreneur Individuel	
• un forfait de fonctionnement (incluant la commission de compte et les frais sur écritures)	10,01€ jusqu'à 30 K€ 20,01€ jusqu'à 80 K€

AUTRES CONVENTIONS COMMERCIALISÉES

• Fréquence Libérale	à partir de 10,70
• Association et CE	Nous consulter

CONVENTIONS PLUS COMMERCIALISÉES HORS RENOUVELLEMENT

Fréquence Pro 2	cotisation trimestrielle en € à partir de	82,30
Fréquence Agri	cotisation mensuelle en € à partir de	37,30
Fréquence Agri Services		24,76
Fréquence Pro		37,27
Fréquence Pro Services		24,76
Cap Pro		11,41
Cap Pro Plus		17,92
Pelletier Entreprise Plus		25,90
Pelletier Artisans Commerçants		24,65
Pelletier E1 150		30,90
Pelletier Profession Libérale Plus		24,65
Océane Pro		21,45
Procéane		27,40

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Voir p. 5.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	10,00
– plafond mensuel	600,00

DÉFINITION
La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Com Intervention ».

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance avec un plafond de 95€
• Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	10% du montant de la créance avec un plafond de 250€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	8,00

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une facturation par jour)(1) Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	8,00
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50€	par rejet 20,00(2)
– supérieur à 50€	par rejet 40,00(2)

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Forfait chèque rejeté ».

• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,50
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,80

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision**[1]
  - inférieur à 20€ — Montant de l'opération
  - supérieur ou égal à 20€ — 10,00[2]
- **Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA**[1]
  - inférieur à 20€ — Montant de l'opération
  - supérieur ou égal à 20€ — 10,00[2]

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Frais prélèvement impayé ».

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- **Frais de rejet d'effet pour défaut de provision** — 20,95
- **Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire** (pour motif usage abusif) — 36,00

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CASSE ET/OU DÉCOUVERT[1]

- **Découvert du compte convenu et formalisé**
  – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel — TBB[2] + 6,30%[3][4]
- **Découvert du compte non autorisé**
  – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel incluant la commission de dépassement de 3,35% — TBB[2] + 9,65%[3][5]

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.
Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- **Commission de dépassement** (taux annuel) — 3,35%
  En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 3,35%
- **Commission de plus fort découvert** (taux trimestriel) — 0,08%
  Calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur
- **Commission d'immobilisation** (taux trimestriel) — 0,75%
  Calculée sur les nombres débiteurs lorsque le compte fonctionne à découvert pendant tout le trimestre

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION[1]

- **Ouverture de crédit en compte courant** — Nous consulter

ESCOMPTE — nous consulter

– minimum d'intérêts — 6,80

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre TBB[2]. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

– mise en place de la convention cadre Dailly	85,00
– commission sur créance cédée	13,30
– notification	20,20
– prorogation	23,40

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

- **FlashFactures** — 4,95% HT du montant financé de la facture
- **Affacturage** — Nous consulter
- **AVIZ&Plus** (information commerciale)
  – forfait 25 SIREN — par an HT 300,00
  – forfait 80 SIREN — par an HT 900,00
  – forfait 150 SIREN — par an HT 1500,00

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.
(2) Taux de Base Bancaire Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7,95% en vigueur depuis le 01/04/2023. Ce taux peut être révisé à tout moment.
(3) Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur. Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est consultable dans nos agences et sur notre site Internet.
(4) TBB+3% pour les comptes équipés de Rythméo Pro, Rythméo Agri, Rythméo Start, Fréquence Libérale.
(5) TBB+4% pour les comptes équipés de Rythméo Pro, Rythméo Agri, Rythméo Start. TBB+6,35% pour les comptes équipés de Fréquence Libérale.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CAUTIONS BANCAIRES

- **Etablissement d'un acte de caution**
  - acte standard — 51,00
  - acte complexe — 153,75
  - frais calculés sur l'utilisation — 3,20%
    minimum par trimestre 24,00

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT(1)

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- **Prêt moyen, long terme**
  - frais de dossier proportionnels au montant du prêt — 1,00%
  - avec un minimum de — 500,00

  Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce...)

- **Modification d'un prêt moyen, long terme avec établissement d'un avenant**
  - modification de taux — 1,50% du capital restant dû, minimum 1 000,00
  - modification de durée, de périodicité, de garantie ou transfert de prêt sur un autre bénéficiaire (au regard de la qualité du bénéficiaire et de l'étude du dossier à réaliser) — forfait 350,00
- **Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement** — 34,50
- **Décompte sur prêt en cours** — 58,40
- **Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt** — 35,00
- **Duplicata de tableau d'amortissement** — 29,80
- **Délivrance d'une attestation** — 33,00
- **Crédit-Bail** — Nous consulter
- **Location avec option d'achat** (LOA) — Nous consulter
- **Location longue durée** (LLD) — Nous consulter

GARANTIES

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- **Nantissement de compte-titres financiers ou délégation d'un contrat d'assurance vie** — hors debours par contrat 87,00
- **Frais d'enregistrement d'acte** — 125,00
- **Autres garanties** — Nous consulter
- **Mainlevée de garantie** — 109,60

AUTRES PRESTATIONS

- **Dénonciation d'un concours bancaire dans le cadre de l'article L313-12 du Code monétaire et financier** — 90,00

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- Compte à terme — Nous consulter
- Certificat de dépôt négociable — Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- Ouverture d'un Compte Titres Ordinaire (CTO) — Gratuit
- Clôture de compte — Gratuit
- Transfert de Compte Titres Ordinaire :
  – vers un autre établissement — 150,00
  – vers un autre établissement du réseau BP — Gratuit
- Frais de courtage bourse
  – Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Actions françaises au porteur et obligations	HORS INTERNET	INTERNET LINE BOURSE
Commission proportionnelle – jusqu'à 40 000€ – supérieur à 40 000€	 1,35%* 1,35%*	 0,57% 0,52%
Minimum de perception	19,90	9,50
* pour les obligations (hors Internet) commission ramenée à 1%		
Actions françaises nominatives		
Commission proportionnelle Minimum de perception	1,50% 52,00	0,65% 17,00

– Valeurs étrangères — Nous consulter

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone…).

- Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)(1)
  – OPC Banque Populaire — Gratuit
  – OPC hors réseau Banque Populaire — 36,00

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir, sur demande de votre part, des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- Autres opérations de Bourse
  – paiement dividende action, achat ou vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction… — par opération 10,70
- Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)
  en sus des frais de courtage.
  – frais proportionnels au montant brut négocié — par ordre 0,40%
  – frais de prorogation — par prorogation 0,40%

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE SUR CTO

DÉFINITION
Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres…). Ils sont prélevés trimestriellement au titre du trimestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre précédent. Toutes les valeurs et OPC du réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

• Droits de Garde (frais de tenue de compte)

			PAR TRIMESTRE HT
Portefeuilles composés uniquement de valeurs du Groupe BPCE			
Forfait			5,46
Portefeuilles mixtes			
Droits de garde : Minimum / Maximum			7,08 / 125,00
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne et commission proportionnelle		Gratuit
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	Titres cotés France et titres non cotés	1,08
		Titres cotés hors France	21,50
	Commission proportionnelle	Jusqu'à 150 000 €	0,05%
		Supérieur à 150 000 €	0,04%

• **Parts sociales** — Gratuit
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.

• **Frais de gestion d'un CTO** — Application des droits de garde
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• **Frais de gestion d'un CTO inactif** — Application des droits de garde[1]
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

• **Rétrocessions** — Nous consulter
La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au Client.

• **Gestion de titres non cotés**
– première souscription — 105,00
– souscription suivante ou remboursement sur la même valeur — 55,00

• **Reconstitution de portefeuille titres** — Nous consulter

• **Imprimé Fiscal Unique** — Gratuit
– duplicata — 21,20

(1) Les frais et commissions prélevés ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE[1]

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro[2] — par an 56,00

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement[1] :
– du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
– des frais d'opposition et de reconfection des moyens de paiement perdus ou volés,
– des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
– du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.
Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7j/7, 24h/24.

- Sécuris professionnels[3] — par an 90,00

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Pro[4]
  – version Accident-Maladie (montant garanti)
    - 12 500€ — par an 78,80
    - 25 000€ — par an 157,20
    - 50 000€ — par an 314,00
  – version Accident (montant garanti)
    - 50 000€ — par an 62,00

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés[1]. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro +[4] — Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat Prévoyance Pro + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)[1].

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.
(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Plus commercialisé, hors renouvellement.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

• ASSUR-BP Santé Collective[1] — Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité Sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en oeuvre en complément de la Sécurité Sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

• ASSUR-BP Santé profil Pro[2] — Nous consulter

À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité Sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I[3] (Plan Epargne Retraite Individuel[4]) — Nous consulter

À SAVOIR

Le Plan Epargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative[4] à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• FRUCTI Epargne +[5] — Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• ASSUR-BP Multirisque Pro[6] — Nous consulter

• ASSUR-BP Auto du Pro[6] — Nous consulter

• FRUCTI-Homme Clé[3] (plus commercialisé) — Nous consulter

• Homme Clé+[3] — Nous consulter

• Allo Assistance Pro[7] (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)[8] — Nous consulter

(1) Contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.
(5) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(7) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

- **Frais de tenue de compte en devises,** *prélevés sur le compte courant en euros* — par an 105,00
- **Commission de compte** (mensuelle) — de 0,135% à 0,20%

À SAVOIR

Des commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change. Nous consulter

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE(1)

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE(2) en EUROS, en Roumanie en LEI Roumain, en Suède en COURONNES Suédoises, dans les collectivités françaises du Pacifique en FRANCS PACIFIQUE	Gratuit	Gratuit
Hors EEE et dans l'EEE en devises	2,90% du montant du paiement + frais fixes de 0,50€	2,90% du montant du retrait + frais fixes de 3,35€

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

- **Frais par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA**
  - au guichet de votre agence — 4,50
  - par Cyberplus — Gratuit
  - par télétransmission (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) — 0,20
- **Frais par virement non SEPA émis en euros ou en devises(3)**
  - saisi en agence — 24,00
  - télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus — 19,20
- **Commissions additionnelles aux virements**
  - commission de change — 23,00
  - supplément pour émission de chèque de banque — 13,30
  - envoi en urgence (espace SEPA uniquement) — 16,40
  - acquit swift (justificatif de paiement) — HT 12,50
  - requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés — 19,40

• Frais par effet(4)	Taux	Minimum	Maximum
– simple	0,15%	37,30	164,00
– documentaire	0,20%	48,60	184,50

- bon de cession (expédition par air) — 26,60
- frais de relance, impayé, prorogation, modification — 35,85

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE(2).
(2) Voir détail EEE p. 32.
(3) Dans le cas d'un virement émis en mode frais OUR, les frais de la banque du bénéficiaire sont à la charge de l'émetteur (notre client). Frais variables en fonction des pays.
(4) Les paiements à destination de l'étranger en devises autres que l'Euro sont soumis à la commission de change (voir p. 25).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «share».[1]

• Frais par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de l'espace SEPA			Gratuit
• Frais par virement non SEPA reçu en euros ou en devises			17,40[1][2]
• Frais de réparation sur virement avec IBAN erroné			19,40
• Frais par effet[3]	Taux	Minimum	Maximum
– simple	0,15%	37,30	164,00
– documentaire	0,20%	48,60	184,50
– frais de relance, impayé, prorogation, modification			35,85

COMMISSION DE CHANGE (hors virements internationaux émis)

– commission proportionnelle au montant de la transaction		0,05%
	minimum	19,50
	maximum	240,00

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (IMPORT/EXPORT)

• Portail Trade		
– frais de mise en place		125,00
– abonnement mensuel		20,80

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)

À SAVOIR

Le crédit documentaire dans le cadre d'opérations internationales est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes. Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port et autres frais engagés à votre demande.

• Ouverture de crédit irrévocable		
– engagement sur le montant de l'ouverture	par trimestre indivisible	0,25%
	minimum	139,00
– utilisation (sur le montant utilisé)		0,15%
	minimum	125,00
– acceptation		1,50%
	minimum	101,00
• Modification		
– augmentation du montant ou prorogation	par trimestre indivisible	0,25%
	minimum	139,00
– autres motifs		95,00
• Commissions additionnelles à l'ouverture d'un crédit documentaire		
– frais de message swift	par message	14,85
– bon de cession (expédition par air)		26,60

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.
(2) S'ajoute la commission de change (p. 25) si réception de devises à créditer sur un compte en euros.
(3) Plus frais d'envoi à la banque étrangère.

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)

À SAVOIR

Le crédit documentaire dans le cadre d'opérations internationales est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Notification	sur le montant du crédit	0,10%
	minimum	118,50
• Confirmation[1]	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	132,00
• Utilisation	sur le montant utilisé	0,15%
	minimum	126,00
• Acceptation[1] sur crédit documentaire confirmé	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	132,00
• Négociation	sur le montant négocié	0,15%
	minimum	145,00
• Modification[1]		
– augmentation du montant ou prorogation d'un crédit documentaire confirmé	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	132,00
– autres motifs		95,00
• Transfert de crédit documentaire		0,14%
	minimum	140,00
• Notification d'un crédit documentaire reçu d'une autre banque		69,50
• Examen de documents de crédit notifié par une autre banque		74,80

GARANTIE, CAUTION ET LETTRE STAND BY (IMPORT)

• Commission d'engagement	par trimestre indivisible	2,50%[2]
	minimum	135,00
• Frais de rédaction		
– acte standard		100,00
– acte complexe		139,00
– aval d'effet[3]		58,00
• Modification		
– augmentation du montant, prorogation	par trimestre indivisible	2,50%[2]
	minimum	135,00
– autres motifs		95,00
• Commission de mise en jeu/dénonciation		0,15%
	minimum	150,00

GARANTIE, CAUTION ET LETTRE STAND BY (EXPORT)

• Notification		0,10%
	minimum	118,50
• Confirmation[1]	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	132,00
• Modification		
– augmentation du montant[1], prorogation[1]	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	132,00
– autres motifs		95,00
• Commission de mise en jeu/dénonciation		0,15%
	minimum	150,00

(1) Hors majoration suivant risque pays et/ou risque banque.
(2) Taux annuel.
(3) Hors frais de la banque étrangère.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE, ACHAT ET VENTE AU COMPTANT, EMPRUNT ET DÉPÔT À TERME EN DEVISES

• Frais de mise en place d'un terme fixe	53,00
• Levée anticipée d'un terme fixe	44,00
• Frais de mise en place d'un Coveri	74,00
• Utilisation d'un Coveri	22,00
• Prorogation d'un terme	63,00
• Frais de dossier option de change	92,00
• Mise en place ordre stop	31,00
• Produits structurés de change	Nous consulter
• Frais de dossier achat/vente au comptant hors bourse	36,40
• Mise en place d'une avance en devises	
– commission de mise en place	68,00
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	63,00
• Dépôt à terme en devise	
– taux	Nous consulter
– commision de remboursement anticipé	63,00

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Courrier express		HT 31,00
– si recommandé	frais réels minimum	HT 8,00

GESTION DE TRÉSORERIE

• MT940 : restitution extraits de compte		
– forfait de mise en place		HT 70,00
– abonnement mensuel	par mois et par compte	HT 58,00
• MT101 : ordre de paiement déplacé		
– forfait de mise en place		HT 140,00
– abonnement mensuel	par mois et par compte	HT 32,00

AUTRES OPÉRATIONS

• Accompagnement Pramex	Nous consulter
• Ouverture d'un compte auprès d'une banque étrangère	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes — HT 111,80
- Gestion d'une succession — Nous consulter

SERVICES EXTRA-BANCAIRES

- **Avance et gestion du tiers-payant** — Nous consulter
  Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la Sécurité Sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)(1) et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total
- **Je pilote mon entreprise** — Nous consulter
  Service complet de gestion commerciale et financière en ligne pour les entrepreneurs(2)

SERVICES SPÉCIALISÉS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE SALARIALE, INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU, épargne salariale (participation / intéressement / PEI(3) / PERCOL I(4) / indemnités de fin de carrière). — Nous consulter

- **Participation - Intéressement - PEI - PERCOL I - Indemnités de fin de carrière**
  – étude de dossier — Gratuit
  – mise en place du contrat — Nous consulter

- **Titres de services : Chèque de Table, carte Apetiz, CADO chèque, CADO carte, CESU préfinancé** — Nous consulter

GESTION PRIVÉE – FUSION/ACQUISITION

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez compléter vos revenus, valoriser votre patrimoine, transmettre votre outil professionnel. Consultez nos experts en gestion patrimoniale.

- **Bilan patrimonial** — Nous consulter
- **Fusion / Acquisition**
  – prestation spécifique — Nous consulter
  – mandat vente / évaluation — Nous consulter

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTEPRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331, rue de la Rotonde 42153 Riorges.
(2) « Je pilote mon entreprise » est une solution de gestion commerciale de comptabilité et de suivi de trésorerie fournie par la société JE PILOTE, proposée par la Banque Populaire.
(3) PEI : Plan d'Epargne Interentreprise
(4) PERCOL I : Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprise

RÉSOUDRE UN LITIGE
Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
– Vous pouvez également écrire au **Service Relation Client**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par Internet : contact@bpaca.banquepopulaire.fr

Par courrier : BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
Service Relation Client
10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

Par téléphone : 05 49 08 65 20 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
accessible aux horaires d'ouverture suivants :
8h00 - 20h00 du lundi au vendredi / 8h30 - 16h00 le samedi

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

– **Le médiateur du crédit aux entreprises**
La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles…) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

– **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site Internet AMF-France.org/fr/le-mediateur, bouton «Saisir le médiateur» ou en scannant le QR-Code :

Par courrier :
Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par Internet : https://www.mediation-assurance.org
Par courrier :
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les entrepreneurs individuels
– **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou refus de crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par Internet : https://www.mediateur-fnbp.fr
Par courrier :
Médiation des Entrepreneurs individuels auprès de la FNBP
20/22 rue Rubens - 75013 Paris

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL 1, Participation, Intéressement et Fructi Épargne +
sont des produits de Natixis Interépargne
SA au capital de 8 890 784€ - RCS Paris 692 012 669
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Société de gestion : Natixis Investment Managers International
SA au capital de 94 127 658,48€ - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au RCS Paris 329 450 738
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 90-009
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Mirova
SA au capital de 8 322 490€ - RCS Paris 394 648 216
Agrément AMF n° GP 02-014
Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International

Prévoyance Pro +, PER I, FRUCTI-Facilités Pro, FRUCTI-Homme Clé et Homme Clé +
sont assurés par BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776€ - RCS Paris 349 004 341
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

Sécuripro et ASSUR-BP Santé Profil Pro sont assurés par :
BPCE Assurances IARD
SA au capital de 61 996 212€ - RCS Paris 350 663 860
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

ASSUR-BP Multirisque Pro et ASSUR-BP Auto du Pro
sont assurés par BPCE IARD
SA au capital de 50 000 000€ - RCS Niort 401 380 472
Siège social : Chaban - 79180 Chauray
Entreprise régie par le Code des assurances

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par
MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS - RCS Paris 490 381 753
Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8
Entreprise régie par le Code des assurances

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur Internet, de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire
Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000€
RCS Nanterre B 525 312 294
Siège social : 36, rue Raspail - 92300 Levallois-Perret

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
Payplug Entreprise SAS, société par action simplifiée au capital de 34 444 886,11€
RCS Paris 443 222 682
Siège social : 110, avenue de France - 75013 Paris
Société agréée en tant qu'établissement de paiement

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774€
RCS Nanterre 500 872 023
Siège social : 60, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
SMILE&PAY est enregistrée sous le n°17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme établissement de paiement

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€
RCS Lille Métropole 546 380 197
Siège social : 34, Avenue de Flandre - 59170 Croix
N° Orias 07 023 261 www.orias.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **EEE (Espace Economique Européen),** composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Espace SEPA (Single Euro Payments Area),** espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- **Zone EURO,** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaca/

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME. Réf BRO 145988 - 1er janvier 2025